



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

### SECTION 1. IDENTIFICATION

|   |   |  |
|---|---|--|
| Nom du produit  | : | Sikalastic® 715 Top  |
| Autres moyens d'identification  | : | Donnée non disponible  |
| Nom de la compagnie   | : | www.sika.ca<br>Canada<br>Pointe-Claire, QC H9R 4A9<br>601, avenue Delmar<br>Sika Canada Inc. |
| Téléphone   | : | (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452  |
| Fac-similé  | : | (514) 694-2792   |
| Adresse de courrier électronique  | : | ehs@ca.sika.com  |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence                                      | : | CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)  |
| Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation | : | Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.                        |

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

|  |   |                                     |
|--|---|-------------------------------------|
| Liquides inflammables  | : | Catégorie 3                         |
| Sensibilisation des voies respiratoires                            | : | Catégorie 1                         |
| Sensibilisation de la peau   | : | Catégorie 1                         |
| Cancérogénicité  | : | Catégorie 2                         |
| Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique | : | Catégorie 3 (Appareil respiratoire) |
| Risque d'aspiration  | : | Catégorie 1                         |



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité :

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration  $\geq 1\%$ .

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

| Nom Chimique                               | No. CAS    | Classification  | Concentration (% w/w) |
|--|------------|---|-----------------------|
| solvant naphtha aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H335, H336<br>Asp. Tox. 1; H304  | $\geq 10 - < 30$      |
| 2,4-diisocyanate de toluylène              | 584-84-9   | Acute Tox. 1; H330<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2A; H319<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>Carc. 2; H351<br>STOT SE 3; H335 | $\geq 0.1 - < 1$      |
| diisocyanate de 2-méthyl-m-                | 91-08-7    | Acute Tox. 1; H330  | $\geq 0.1 - < 1$      |



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

|           |  |   |  |
|-----------|--|---|--|
| phénylène |  | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2A; H319<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>Carc. 2; H351<br>STOT SE 3; H335 |  |
|-----------|--|---|--|

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration).  
effets irritants  
effets sensibilisants  
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.  
Apparence asthmatique  
Toux  
Troubles respiratoires  
Réactions allergiques  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau  
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Enlever toute source d'allumage.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Stocker conformément à la réglementation locale.
- Matières à éviter : Produits explosifs  
Agents d'oxydation  
Gaz toxiques  
Liquides toxiques

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------|---------|------------------------------------|---|------|
|            |         |                                    |   |      |



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

|   |            |                                     |                         |           |
|---|------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------|
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | VEMP                                | 200 mg/m3               | CA QC OEL |
| 2,4-diisocyanate de toluylène             | 584-84-9   | TWA                                 | 0.005 ppm               | CA BC OEL |
|   |            | C                                   | 0.01 ppm                | CA BC OEL |
|   |            | TWA                                 | 0.005 ppm<br>0.04 mg/m3 | CA AB OEL |
|   |            | (c)                                 | 0.02 ppm<br>0.1 mg/m3   | CA AB OEL |
|   |            | LMPT                                | 0.005 ppm               | CA ON OEL |
|   |            | C                                   | 0.02 ppm                | CA ON OEL |
|   |            | TWA (Fraction inhalable et vapeur)  | 0.001 ppm               | ACGIH     |
|   |            | STEL (Fraction inhalable et vapeur) | 0.005 ppm               | ACGIH     |
| diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène      | 91-08-7    | TWA                                 | 0.005 ppm               | CA BC OEL |
|   |            | C                                   | 0.01 ppm                | CA BC OEL |
|   |            | TWA                                 | 0.005 ppm<br>0.04 mg/m3 | CA AB OEL |
|   |            | (c)                                 | 0.02 ppm<br>0.1 mg/m3   | CA AB OEL |
|   |            | LMPT                                | 0.005 ppm               | CA ON OEL |
|   |            | C                                   | 0.02 ppm                | CA ON OEL |
|   |            | TWA (Fraction inhalable et vapeur)  | 0.001 ppm               | ACGIH     |
|   |            | STEL (Fraction inhalable et vapeur) | 0.005 ppm               | ACGIH     |

### Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.  
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

- La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.
- Protection des mains : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.
- Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

---

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : pigmenté
- Odeur : aromatique
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : Sans objet
- Point/ intervalle de fusion / Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : > 163 °C (> 325 °F)





## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

|   |   |  |
|---|---|--|
| Point d'éclair  | : | 58 °C (136 °F)<br>(Méthode: vase clos)       |
| Taux d'évaporation  | : | Donnée non disponible                        |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Donnée non disponible                        |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Limite d'inflammabilité supérieure<br>7 %(V) |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Limite d'inflammabilité inférieure<br>1 %(V) |
| Pression de vapeur  | : | 4.9996 hPa                                   |
| Densité de vapeur relative  | : | Donnée non disponible                        |
| Densité   | : | 1.12 g/cm <sup>3</sup>                       |
| Solubilité  |   |  |
| Solubilité dans l'eau   | : | insoluble                                    |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible                        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)                                | : | Donnée non disponible                        |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible                        |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible                        |
| Viscosité   |   |  |
| Viscosité, dynamique  | : | Donnée non disponible                        |
| Viscosité, cinématique  | : | Donnée non disponible                        |
| Propriétés explosives   | : | Donnée non disponible                        |
| Propriétés comburantes  | : | Donnée non disponible                        |
| Teneur en COV (Composés organiques Volatils)                          | : | 232 g/l                                      |



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |   |   |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité                           | : | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.                                |
| Stabilité chimique                   | : | Ce produit est chimiquement stable.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter                  | : | Chaleur, flammes et étincelles.   |
| Produits incompatibles               | : | Donnée non disponible   |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.                              |

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### **Composants:**

##### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

##### **2,4-diisocyanate de toluylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.107 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 9,400 mg/kg

##### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.107 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

#### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non classifié à cause de données insuffisantes.



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Mutagénéicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

|             |   |            |
|-------------|---|------------|
| <b>IARC</b> | Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme                 |            |
|             | Dioxyde de titane   | 13463-67-7 |
|             | Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme                 |            |
|             | Noir de carbone amorphe   | 1333-86-4  |
|             | Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme                 |            |
|             | 2,4-diisocyanate de toluylène<br>(toluene diisocyanates)        | 584-84-9   |
|             | Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme                 |            |
|             | diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène<br>(toluene diisocyanates) | 91-08-7    |

**OSHA** Sans objet

**NTP** Raisonnablement prévisibles d'être cancérogène pour l'homme  
2,4-diisocyanate de toluylène 584-84-9  
Raisonnablement prévisibles d'être cancérogène pour l'homme  
diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 91-08-7

#### Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

---

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

##### Composants:

##### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.6 - 2.9 mg/l

#### **Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

#### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

#### **Autres effets néfastes**

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

---

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **Réglementations internationales**

##### **IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1263



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

Nom d'expédition : Paint  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

### Code IMDG

No. UN : UN 1263  
Nom d'expédition : PAINT

Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Polluant marin : non

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

Ministère des transports : Selon 49CFR 173.150 (f) Combustible Liquid Exception (Exception pour les liquides combustibles), le matériau n'est pas réglementé.

Code IMDG : Pour la clause spéciale pour les quantités limitées, se référer au chapitre 3.4 du code IMDG.

### TDG

No. UN : UN 1263  
Nom d'expédition : PEINTURES

Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Code ERG : 128  
Polluant marin : non

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| ACGIH            | : | États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| CA AB OEL        | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)  |
| CA BC OEL        | : | Canada. LEP Colombie Britannique   |
| CA ON OEL        | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.   |
| CA QC OEL        | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  |
| ACGIH / TWA      | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  |
| ACGIH / STEL     | : | Limite d'exposition à court terme  |
| CA AB OEL / TWA  | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  |
| CA AB OEL / (c)  | : | plafond de la limite d'exposition professionnelle  |
| CA BC OEL / TWA  | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  |
| CA BC OEL / C    | : | limite du plafond  |
| CA ON OEL / C    | : | Valeur plafond (C)   |
| CA ON OEL / LMPT | : | Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)   |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée   |
| ADR              | : | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  |
| CAS              | : | Chemical Abstracts Service   |
| DNEL             | : | Derived no-effect level  |
| EC50             | : | Half maximal effective concentration   |
| GHS              | : | Globally Harmonized System   |
| IATA             | : | International Air Transport Association  |
| IMDG             | : | International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| LD50             | : | Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)  |
| LC50             | : | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL           | : | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  |
| OEL              | : | Occupational Exposure Limit  |
| PBT              | : | Persistent, bioaccumulative and toxic  |
| PNEC             | : | Predicted no effect concentration  |
| REACH            | : | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC             | : | Substances of Very High Concern  |
| vPvB             | : | Very persistent and very bioaccumulative   |



## Sikalastic® 715 Top

Date de révision 10/11/2024

Date d'impression 10/12/2024

---

### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 10/11/2024  
Format de la date : mm/jj/aaaa  
Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.  
Numéro de produit : 189,332

CA / 3F